

# LANDAISES



Olivier  
**SALLERON**

Président de la Fédération  
française du bâtiment

BÂTIMENT  
« ENTRE L'URGENCE  
ET DES CHANGEMENTS  
POSITIFS »

INTERVIEW P. 2

# BÂTIMENT

## « ENTRE L'URGENCE ET DES CHANGEMENTS POSITIFS »

L'ÉLECTION D'OLIVIER SALLERON, ENTREPRENEUR À PÉRIGUEUX (DORDOGNE) À LA PRÉSIDENTE NATIONALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT (50 000 ENTREPRISES REPRÉSENTANT PLUS D'UN MILLION DE SALARIÉS) S'EST DÉROULÉE DANS UN CONTEXTE INÉDIT, CONFINEMENT OBLIGE, LE 20 MARS, PAR VOTE ÉLECTRONIQUE. SON ENTRÉE EN FONCTION DEVAIT ÊTRE PROGRESSIVE À PARTIR DU 12 JUIN. RENCONTRE AVEC UN PRÉSIDENT TIRAILLÉ ENTRE L'URGENCE ET DES PISTES DE CHANGEMENTS POSITIFS.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

**Les Annonces Landaises : Comment vivez-vous cette arrivée à la présidence nationale dans un tel contexte ?**

**Olivier Salleron :** C'était inimaginable, en effet. C'est une arrivée très particulière, mais je préfère être dans l'opérationnel, une mission en duo assurée avec l'actuel président. Une heure après les félicitations par téléphone, j'étais dans la boucle de négociations et d'informations, avec les acteurs de la réalisation du guide (lire encadré) : je suis au cœur du réacteur tout en restant confiné en Dordogne, entre mon entreprise et mon domicile. Je passe 8 à 10 heures par jour en visio et audioconférences. C'est finalement un formidable accélérateur relationnel, cela crée aussitôt des liens très forts avec l'équipe de la fédération. On se connaît mieux.

En 15 jours, j'ai eu des contacts avec plus de décideurs que j'aurais pu avoir en deux ans dans le contexte habituel : des relations téléphoniques régulières avec cinq ministères, ça fait bizarre même si j'ai l'expérience des négociations... Ça servira pour la suite. J'essaie de voir ce côté positif. »

**L. A. L. : Quelle était la situation, avant la crise, pour les métiers du bâtiment ?**

**O. S. :** Le secteur connaissait une timide reprise depuis deux ans, avec des recrutements. Les carnets de commande 2020 étaient bons pour les artisans, les PME et les grandes entreprises. Cette crise vient casser la progression dans une conjoncture favorable après une dizaine d'années difficiles. Les comptes se redressaient, les trésoreries pas encore.

Ce coup d'arrêt brutal est un danger « extra ordinaire » pour des entreprises qui n'avaient pas pu se rétablir totalement : si cela dure, s'il n'y a pas d'innovations en termes de marchés privés et publics et d'aides de l'État, nous pourrions voir 30 % à 50 % d'entre elles mettre un genou à terre. Les prix sont encore bas, les entreprises fragiles : on peut s'attendre à des fermetures dès le mois de juin. La marge moyenne en 2019 pour les professionnels du bâtiment était autour de 2 % : on estime la perte de chiffre d'affaires à 20 % en 2020 si la reprise des chantiers s'exécute aux tarifs donnés avant la crise, sans tenir compte des méthodologies que nous devons déployer dans le cadre d'une lente reprise du travail. On ne peut mathématiquement pas réussir à s'en sortir avec une rentabilité dégradée. Il faudrait augmenter les prix de 20 % en moyenne dans le bâtiment, du fait des précautions nécessaires pour la main-d'œuvre. On va forcément passer plus de temps sur des chantiers qui mettront des mois à redémarrer, ce qui va dégrader les relations entre les corps d'état, compliquer celles entre les entreprises et les maîtrises d'œuvre, et les maîtrises d'ouvrage.

**L. A. L. : Lorsque vous parlez de solutions innovantes à trouver, que pouvez-vous proposer aux pouvoirs publics ?**

**O. S. :** Le plan de relance est valable pour un rebond immédiat : report des charges sociales et fiscales, congés payés lissés sur plusieurs mois, étalement des prêts bancaires pour les investissements, mais il faudra les payer un jour et une entreprise qui ne tourne pas garde ses charges fixes.

A professional portrait of Olivier Salleron, a middle-aged man with dark hair, wearing a dark suit, white shirt, and blue tie. He is smiling slightly and looking towards the camera. The background is a plain, light grey.

Olivier  
**SALLERON**

PDG de l'entreprise de  
chauffage, climatisation,  
plomberie Salleron SAS,  
à Périgueux (24)

« LES MÉTIERS DU BÂTIMENT  
VONT FORCÉMENT ÉVOLUER,  
RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS,  
S'OUVRIR DAVANTAGE  
À L'ENVIRONNEMENT »

Nous comptons sur le maintien des travaux d'été prévus dans les lycées, collèges et écoles, nous espérons que les conseils régionaux, départementaux et municipaux donneront le tempo pour que les autres maîtres d'ouvrages suivent. Pas question de créer d'autres marchés, il faut assurer ce qui était prévu, dans de bonnes conditions. Pour que ce choc économique ne soit pas encaissé par les seules entreprises du bâtiment, il faudra trouver des méthodes de maîtrise d'œuvre pour nous faciliter les choses, toujours en sécurité sanitaire. Nous devons revenir sur les chantiers avec des avenants pour tenir compte du nombre d'heures à passer, y compris sur les marchés du logement et marchés privés. Sans cela, les entreprises vont s'effondrer après avoir tiré sur la corde jusqu'au bout. Et les chantiers s'arrêteront, faute de combattants : nous devons tenir sur la durée.

**L. A. L. : Peut-on sortir plus fort de ce genre de situation ?**

**O. S. :** On a pris conscience que l'activité humaine peut s'arrêter du jour au lendemain. On n'était pas prêts à tout cela et on va observer des modifications de stratégie. Que ce soit pour faire tourner l'économie ou pour les échanges humains, on voit bien que les technologies de communication font gagner du temps et permettent d'aller droit au but. On devrait conserver les apports en concision, en facilité de travail : on passe une heure en visio là où on mettait quatre heures jusque-là, la discipline est plus grande, avec des prises de parole constructives. Le gain de temps est primordial aussi dans les réunions et les visites de chantier. Je m'appuierai sur cette expérience dans la gouvernance de la FFB. Mon programme insistait déjà sur ce que j'avais développé en Nouvelle-Aquitaine, sur l'innovation dans le bâtiment et tout ce qui améliore les gestes quotidiens, le BIM, le Lean, le télétravail...

Les métiers du bâtiment vont forcément évoluer, réduire les déplacements, s'ouvrir davantage à l'environnement. Je souhaite aussi créer une direction de la communication, transversale et en direction des jeunes : il va falloir les attirer, tout comme les personnes en réorientation, et démontrer que nos métiers sont technologiques et innovants.

Je reste optimiste, c'est sûrement lié à ma trajectoire. Je suis entré à la fédération pour rejoindre une bande de copains, nouer des échanges professionnels et amicaux. J'ai dû reprendre rapidement la présidence périgourdine, il y a seulement sept ans, puis la présidence régionale, en 2017. J'ai réalisé la fusion des trois anciennes régions, soit 12 départements de Nouvelle-Aquitaine sur lesquels je veille encore, en lien avec les partenaires locaux. Tout est allé très vite, avec la vice-présidence nationale et la commission sociale. Je porte un certain renouveau malgré la crise que nous traversons.

## BÂTIMENT : UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES

« Le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de construction » est paru le 2 avril, après validation des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail, sans être encore paraphé par les organisations syndicales. Établi par l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), organisme paritaire qui régit la prévention dans le BTP, et les organisations professionnelles (Fédération française du bâtiment (FFB), Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) et Fédération nationale des travaux publics (FNTP)), ce document dresse une liste des « mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des salariés appelés à travailler ». Il est complété par des affiches et des fiches pratiques pour aider les chefs d'entreprises dans leur mise en œuvre.

« EN 15 JOURS, J'AI EU DES CONTACTS AVEC PLUS DE DÉCIDEURS QUE J'AURAIS PU EN AVOIR EN 2 ANS DANS UN CONTEXTE HABITUEL »

# LE BÂTIMENT LANDAIS PRÉPARE LA REPRISE

Par Nelly BÉTAILLE

DUREMENT FRAPPÉES  
PAR LA CRISE SANITAIRE,  
LES ENTREPRISES  
LANDAISES DU BÂTIMENT  
SE PRÉPARENT À  
REPRENDRE LES CHANTIERS,  
MAIS PAS À N'IMPORTE  
QUEL PRIX.

**A**vec des carnets de commandes pleins, le regain d'activité semblait pourtant se confirmer en début d'année dans le secteur du bâtiment. La crise sanitaire du Covid-19 aura eu raison de l'optimisme pourtant prudent des 4 200 chefs d'entreprises landais du secteur. Début avril, 15 jours après le début du confinement, 92 % des entreprises du bâtiment avaient suspendu leur activité -63 % totalement et 29 % partiellement-, selon une enquête menée par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment des artisans et petites entreprises du bâtiment (Capeb) des Landes auprès de 500 professionnels. Si depuis la parution du « Guide de préconisations sanitaires pour la continuité des activités de la construction », le 2 avril, « les entreprises du bâtiment peuvent envisager la reprise progressive des chantiers et travaux de rénovation, il est probable que la montée en puissance de cette reprise d'activité dans notre secteur s'étalera sur plusieurs semaines », indiquent Patrick Lalanne, président de la Capeb des Landes, et Fabien Fourcade, président de la Fédération du bâtiment des Landes, dans un courrier commun adressé à l'Association des maires (AML). Près de 50 % des entreprises ayant totalement suspendu leur activité envisageaient, en effet, une reprise partielle dès le 14 avril et 30% d'ici le mois d'avril. En jeu : la survie même de leur entreprise pour 80 % d'entre elles.

## LES MASQUES EN QUESTION

Toutes se sont appropriées les recommandations de l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBT), mais le point d'achoppement pour 70 % d'entre elles reste l'absence sur le marché des masques de type chirurgical II-R ou de protection supérieure nécessaires au respect des consignes sanitaires. La mise à jour du guide, le 10 avril dernier, autorisant l'usage des masques alternatifs en tissu, laisse la profession pour le moins dubitative. « La baisse des exigences au niveau des masques est un mauvais signal envoyé aux entreprises. Elle peut laisser penser que la reprise des chantiers du BTP doit se faire à tout prix, au détriment même d'une protection renforcée des artisans, de leurs salariés et au passage de leurs clients face au danger du Covid-19 », s'insurge la Capeb 40 dans un communiqué. Aux questions prioritaires de protection des salariés viennent se greffer d'autres problématiques. L'activité se heurte, en effet, aux difficultés d'approvisionnement en matières premières avec la fermeture totale ou partielle des négociés de matériaux qui fonctionnent aujourd'hui au ralenti en version drive. « D'autant plus que des pénuries sont à prévoir dans les semaines à venir, chez les fabricants à l'arrêt depuis le début du confinement. C'est l'ensemble de la chaîne qui doit redémarrer », souligne François Corbi, secrétaire général de la Capeb 40. Avec notamment la réouverture des déchetteries aux professionnels et l'assouplissement des arrêtés municipaux proscrivant en saison estivale les travaux dans certaines communes du littoral, demandée par les deux organisations professionnelles à l'AML. En attendant, « chaque reprise de chantier doit être étudiée au cas par cas avec le maître d'ouvrage », préconise la Capeb 40.

# LE FOIE GRAS MENACÉ

**LA FILIÈRE FOIE GRAS S'INQUIÈTE D'UNE FORTE BAISSÉ DES VENTES AVEC LA SURVENUE DU CORONAVIRUS ET LES MESURES DE CONFINEMENT. ELLE EN APPELLE À LA SOLIDARITÉ DE LA DISTRIBUTION ET DES CONSOMMATEURS.**

Par Michel CASSE

**L**e foie gras, même démocratisé, demeure un produit de fête. La preuve : les périodes de forte consommation de foie gras, magrets et confits d'oie et de canard se concentrent autour de Noël, Pâques et des fêtes du printemps. C'est dire, alors que la consommation était repartie à la hausse après les crises aviaires et les abatages massifs de 2016 et 2017, si l'épidémie de coronavirus porte un rude coup à la filière. Les professionnels sont ainsi confrontés à une très forte chute des ventes liée aux mesures de confinement, à la fermeture des restaurants, à une moindre mise en avant de leurs produits en grande distribution, aux fermetures des marchés et à l'arrêt des activités à l'exportation.

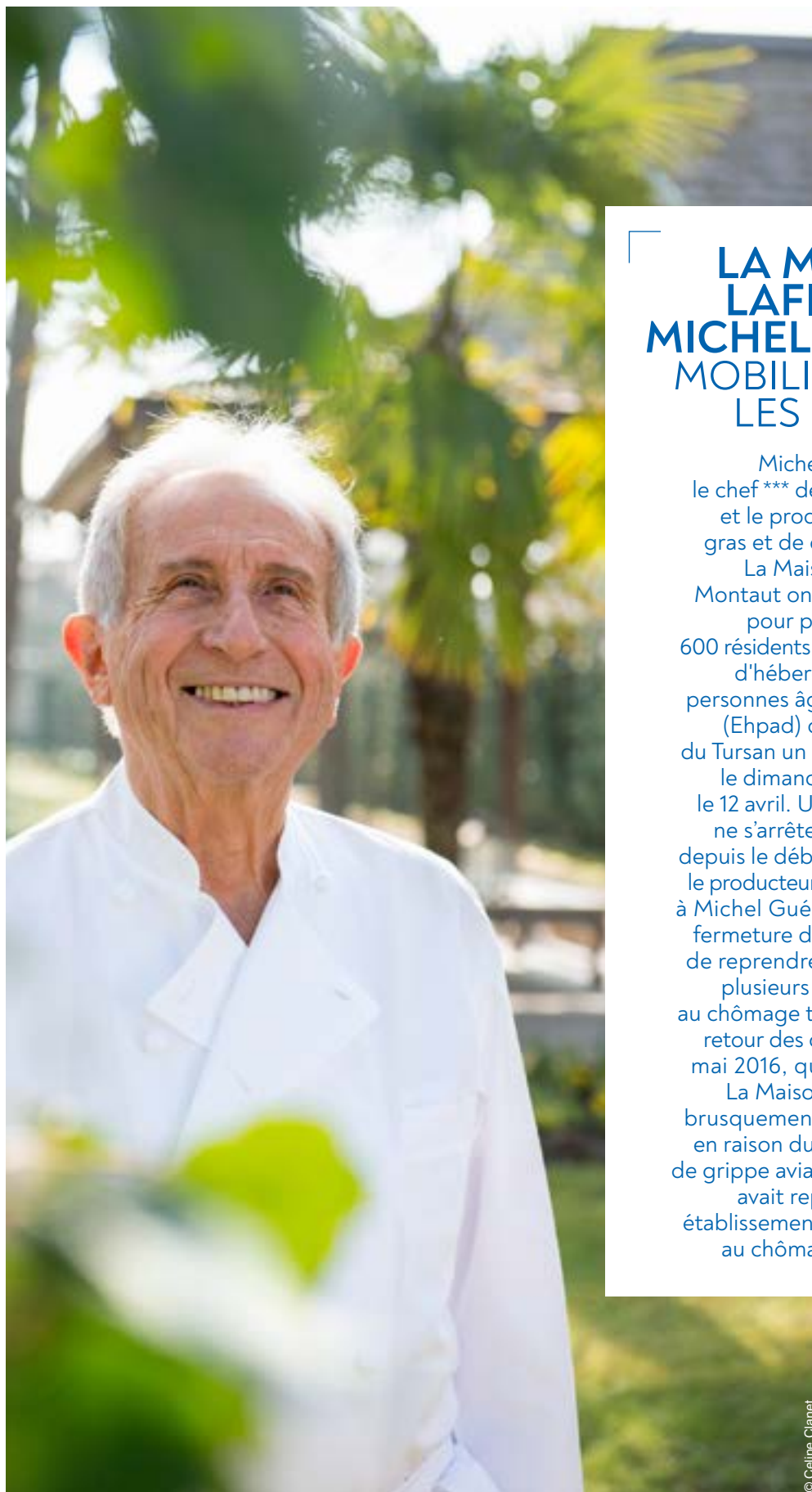
## LES VENTES DE FOIE GRAS MI-CUIT ONT CHUTÉ DE 50 %

Les derniers chiffres disponibles illustrent parfaitement la gravité de la situation. Près de 60 % des débouchés de la filière sont fermés et le recul moyen des ventes des PME et des producteurs du secteur, tous produits confondus, est d'environ 30 % depuis le début du confinement. Selon le panéliste IRI, les ventes de foie gras mi-cuit ont par exemple connu une baisse de 50 % au cours de la semaine du 29 mars, sur le total des hypermarchés, supermarchés et drives. Ces reculs de ventes conséquents constituent une menace grave et réelle pour les 100 000 emplois directs et indirects de la filière, depuis les couvoirs jusqu'aux entreprises de transformation en passant par les éleveurs.

## PARENTHÈSE FESTIVE EN MODE CONFINEMENT

Face à cette crise qui menace leur existence, les professionnels en appellent au soutien de la distribution pour une plus grande mise en avant des foies gras, magrets et confits dans les rayons de ses magasins. Ils demandent aussi aux enseignes de ne pas renoncer aux opérations déjà programmées, de mettre en place des actions de promotion d'urgence et de ne pas annuler un certain nombre de commandes. Ils aimeraient, enfin, voir une plus forte présence de leurs produits dans les réseaux drives, e-commerce et magasins de proximité. Les producteurs de foie gras font, en outre, appel à la solidarité des consommateurs français en les invitant à s'offrir une parenthèse festive dans la monotonie d'un confinement désormais appelé à durer jusqu'au 11 mai.





## LA MAISON LAFITTE ET MICHEL GUÉRARD MOBILISÉS POUR LES EHPAD

Michel Guérard, le chef \*\*\* des Prés d'Eugénie et le producteur de foie gras et de confit de canard La Maison Lafitte à Montaut ont uni leurs talents pour proposer aux 600 résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de Chalosse et du Tursan un repas de fête pour le dimanche de Pâques, le 12 avril. Un partenariat qui ne s'arrête pas là puisque depuis le début du confinement le producteur landais a proposé à Michel Guérard, frappé par la fermeture de ses restaurants, de reprendre dans ses ateliers plusieurs de ses salariés au chômage technique. Un juste retour des choses puisqu'en mai 2016, quand l'activité de La Maison Lafitte avait brusquement été interrompue en raison du premier épisode de grippe aviaire, Michel Guérard avait repris dans son établissement des salariés alors au chômage technique.



## COVID-19 LE POINT SUR LES MASQUES FAITS MAISON

Face aux tensions en approvisionnement sur les masques chirurgicaux ou FFP2, la préfecture des Landes met en garde contre la multiplication des tutoriels sur les réseaux sociaux pour fabriquer soi-même des masques en tissu ou papier. « Ils doivent être confectionnés en respectant des principes élémentaires : être correctement utilisés et employés en complément de l'application stricte des gestes barrières », prévient-elle dans un communiqué. Elle recommande pour sa part le modèle de masque et les consignes de choix de tissu, mis en ligne par l'Afnor, sur [www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international](http://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international), à destination des industriels à même de lancer des fabrications en série, des artisans et des particuliers. S'il reste difficile à réaliser sans expérience en couture, de nombreux tutos proposent des aménagements pour faciliter sa fabrication. Autre piste suggérée par la préfecture : le tutoriel sur YouTube du professeur Daniel Garin, médecin du travail, pour créer facilement un masque en papier. « Il a l'avantage d'être jetable et d'éviter l'entretien rigoureux que nécessitent les masques en tissu après leur utilisation et assurer l'élimination de toute trace du virus », précise-t-elle.

## CONSTRUCTION DURABLE 9<sup>E</sup> GRAND PRIX DE L'INNOVATION DE DOMOLANDES

Le technopôle Domolandes à Saint-Geours-de-Maremne lance la 9<sup>e</sup> édition de son Grand prix de l'innovation durable et cadre de vie. Doté de 60 000 euros, il est ouvert aux étudiants, porteurs de projets et aux jeunes entreprises innovantes du bâtiment, de l'habitat et du cadre de vie, de l'aménagement et de l'éco-construction de moins de cinq ans. Les projets présentés peuvent porter aussi bien sur les outils et la transition numériques, les solutions constructives et les matériaux que sur l'énergie renouvelable, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique et la performance environnementale, l'économie circulaire, l'économie sociale et smart business, l'habitat, smart home ou l'amélioration du cadre de vie. Les 10 finalistes présenteront leur projet devant le jury, le 19 octobre 2020, à Paris.

**Inscription avant le 31 mai sur**  
[www.domolandes.fr/concours-national](http://www.domolandes.fr/concours-national)



## TRAVAUX SAINT-PIERRE-DU-MONT LE LAC DE MENASSE FAIT PEAU NEUVE

Le lac de Menasse de la base de loisirs du Marsan à Saint-Pierre-du-Mont est en train de se remplir progressivement, après avoir effectué sa vidange décennale cet hiver. L'opération devrait se poursuivre jusqu'à fin mai. « Cette vidange a permis de vérifier que la structure du lac était en bon état et que son fond était particulièrement propre », précise Mont-de-Marsan Agglomération, maître d'ouvrage des travaux qui a profité de la période d'assec pour ajouter du sable afin d'agrandir la zone de baignade.





## FORMATION PÔLE EMPLOI PROPOSE 150 FORMATIONS EN LIGNE

Métiers du numérique, de la vente et du marketing, du bâtiment, de bouche, de l'éducation, de la comptabilité, aux langues ou à la création d'entreprise... Pôle Emploi propose depuis le 26 mars une sélection de 150 formations en ligne dans 20 secteurs professionnels qui recrutent. Ces formations financées par le Plan d'investissement dans les compétences sont gratuites et rémunérées selon la situation des demandeurs d'emploi. Elles s'appuient sur des vidéos, serious game, cours en ligne, mais également sur un mentorat et un suivi individualisé par l'organisme de formation. Un stage en entreprise pour acquérir les gestes professionnels pourra se dérouler à l'issue du confinement.

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)



## COVID-19 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ENGAGÉES

La plateforme de mise en relation d'initiatives industrielles lancée le 30 mars par la Région Nouvelle-Aquitaine compte déjà 182 entreprises capables de se repositionner sur les besoins médicaux d'urgence pour près de 500 demandeurs afin de répondre aux besoins en produits : masques, blouses, respirateurs... Parmi elles, 67 girondines (aéronautique, logistique et stockage, télé-médecine, blanchisserie, confection, fourniture pour tests diagnostics, impression 3D, maroquinerie), neuf landaises (fabrication de masques, dispositif médical), neuf en Lot-et-Garonne (gel hydroalcoolique, impression 3D), huit en Dordogne (découpe laser de visières, couture, décontamination). Animée par l'agence régionale de développement et d'innovation (ADI N-A), la plateforme permettra également d'offrir une base de données essentielle pour une stratégie industrielle régionale à moyen terme de positionnement sur des équipements médicaux essentiels.

## ENTREPRISE GUTENBERG OFFSET INVESTIT

L'imprimerie dacquoise Gutenberg offset veut doubler sa production. Créée en 1989, l'entreprise qui s'adresse aux particuliers, professionnels, associations et administration s'apprête à investir dans une presse offset Heidelberg qui doit lui permettre d'obtenir une économie de temps et de matière première, ainsi qu'une économie d'encre et de papier pour aborder un tournant majeur de son activité. La Région Nouvelle-Aquitaine l'accompagne dans cet investissement à hauteur de 20 000 euros.

## AGRICULTURE LA PLATEFORME ALIMENTATION CITOYENNE DE MIIMOSA

Face aux difficultés que rencontre le secteur agricole en cette période de crise, MiiMOSA, leader du financement participatif dédiée à l'agriculture et de l'alimentation, lance la plateforme alimentationcitoyenne.fr. L'objectif : mettre en relation, partout en France, des agriculteurs en recherche de main-d'œuvre ou souhaitant vendre leurs produits, avec des citoyens souhaitant donner un coup de main, ou faire leurs achats auprès des producteurs.



# AGENDA CULTURE

## SUSPENDU L'APPEL À CANDIDATURE DE LA MAISON BLEUE

Les candidats à la résidence d'écriture audiovisuelle et cinématographique de Contis, proposée par le Département des Landes en partenariat avec la Maison des scénaristes, devront patienter. L'appel à candidature pour cette création artistique sur le territoire qui donne également lieu à des rencontres avec le public, prévue pour le mois de mars est reportée.

[www.landes.fr](http://www.landes.fr)

## REPORTÉE AU 1<sup>ER</sup> JUIN LA REMISE DES TEXTES DU CONCOURS DE NOUVELLES

« Dans une goutte de mots », lancé la maison d'édition dacquoise Passiflore. Encore quelques semaines pour donner une suite aux premières phrases proposées par l'un des écrivains maison Jean-Marc Benedetti : « Longtemps, ils ont fait un usage immodéré de l'eau. Et aujourd'hui les sources sont tarées, les rivières asséchées. Les nuages ne veulent plus lâcher leurs pluies. Pourtant, nous les avions bien prévenus. Mais ils ne voulaient rien entendre. Faut-il maintenant s'en remettre aux prières et aux danses pour implorer le ciel ? »

[www.editions-passiflore.com](http://www.editions-passiflore.com)



## ANNULÉS

**FESTIRUES**, le festival des arts de la rue, à Morcenx, les 25 et 26 avril.

**FESTIMAI**, le rendez-vous d'arts vivants du Seignanx, qui devait se dérouler du 2 au 30 mai dans les huit communes du territoire.

**LE FESTIVAL ATOUT CŒURS** de Benquet, du 19 au 22 mai, qui avait notamment programmé cette année Chimène Badi, les Haricots rouges et BB Brunes...

**LES OCÉANES DE LA RADIO**, plateau FM géant à Biscarrosse-plage, le 30 mai.

**LE FESTIVAL INTERNATIONAL ARTE FLAMENCO**, prévu à Mont-de-Marsan du 30 juin au 4 juillet.

**LE SALON DU LIVRE D'HOSSEGOR, PRÉVU DU 3 AU 5 JUILLET.**

Les organisateurs donnent néanmoins rendez-vous sur leurs réseaux sociaux pour la remise des prix littéraires 2020 de l'événement.

# CORONAVIRUS

## QUESTIONS / REPONSES

### RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES DANS LE CADRE DES MESURES GOUVERNEMENTALES AYANT POUR OBJET DE LUTTER CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS.

Par François TAQUET, avocat

#### LES SALARIÉS OBLIGÉS DE TRAVAILLER PEUVENT-ILS INVOQUER UN DROIT DE RETRAIT ?

Prévu à l'article L 4131 du Code du travail, le droit de retrait permet à un salarié de se retirer, après en avoir alerté son employeur, par quelque moyen que ce soit, de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. L'employeur doit alors prendre les mesures nécessaires pour que la sécurité du salarié soit de nouveau assurée et qu'il puisse reprendre le travail. Pendant ce temps, « aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise », contre le salarié. Toutefois, il est clair que ce droit devrait être apprécié au cas par cas par le juge et n'a pas de caractère automatique, surtout si l'entreprise a respecté les règles d'hygiène prévues par les consignes gouvernementales. Le salarié dont le droit de retrait n'est pas reconnu risquerait de ne pas se voir rémunéré, voire de se faire licencier pour abandon de poste.

#### LES SALARIÉS PEUVENT-ILS EXIGER LA MISE EN PLACE DE TÉLÉTRAVAIL ?

Selon l'article L1222-11 du Code du travail, « en cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés ». Il résulte donc clairement de ces dispositions qu'un employeur peut aménager le poste du salarié en télétravail et même l'imposer, si cette solution est envisageable. En revanche, un salarié ne peut exiger la mise en place du télétravail. Selon les chiffres cités, environ 25 % à 30 % des salariés seraient concernés par cette mesure.

#### L'ÉPIDÉMIE LIÉE AU CORONAVIRUS CONSTITUE-T-ELLE UN CAS DE FORCE MAJEURE PERMETTANT LA RUPTURE ANTICIPÉE DES CDD, CONTRATS DE TRAVAIL TEMPORAIRE OU CONTRATS D'APPRENTISSAGE ?

Tous ces contrats dits « précaires » peuvent être rompus avant l'échéance du terme en cas de force majeure. La jurisprudence définit la force majeure comme « la survenance d'un événement extérieur, imprévisible lors de la conclusion du contrat et irrésistible dans son exécution ». Toutefois, la pratique montre que la notion de force majeure est très rarement reconnue par les tribunaux (sans doute parce qu'il faut une imprévisibilité totale et que ce mode de rupture ne donne droit, pour le salarié, à aucune indemnité...). Pratiquement, il est douteux qu'une épidémie de coronavirus réponde à cette définition. Le risque en cas de litige serait que l'entreprise soit contrainte de payer les salaires jusqu'au terme du contrat. Mieux vaut donc pour l'employeur recourir à l'activité partielle.

### UN EMPLOYEUR PEUT-IL IMPOSER LA PRISE DE CONGÉS PAYÉS AUX SALARIÉS POUR FAIRE FACE À UNE BAISSÉ D'ACTIVITÉ OU À UNE FERMETURE D'ENTREPRISE LIÉE AU CORONAVIRUS ?

Pendant la période de confinement l'employeur pourra contraindre ses salariés à prendre six jours ouvrables de congés. Les sénateurs et les députés se sont entendus, dans le cadre de l'examen du projet de loi d'urgence contre le coronavirus, pour modifier les règles de congés payés pendant la période de confinement.

De quoi s'agit-il ? Dans son article 7, le projet de loi autorisait le gouvernement à « permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés » du salarié. Cependant les dispositions étaient peu précises. Le Sénat a donc fait adopter un amendement limitant à six jours ouvrables « la durée des congés payés pouvant

être imposés par l'employeur », dans le cadre de cette mesure. Selon le ministère du Travail, sont concernés les congés payés 2019/2020, c'est-à-dire ceux qui doivent être pris d'ici au 31 mai prochain.

Certes, l'article L3141-16 du Code du travail permet à un employeur d'imposer certaines dates de congés à ses salariés, à condition de les prévenir au moins « un mois avant la date de départ ». Ce délai peut être revu à la baisse « en cas de circonstances exceptionnelles ». La différence est que le système est ici généralisé à l'ensemble des salariés, le but étant de « sauver l'emploi et éviter les licenciements ». Et on pourrait ajouter : que les pouvoirs publics aient moins d'activité partielle à indemniser...

Au-delà des congés, l'article 7 de ce projet de loi habilite aussi « tout employeur à imposer ou modifier unilatéralement des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps du salarié ».



## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

## CONSTITUTIONS

## AVIS DE CONSTITUTION



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Maître d'ouvrage :**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX  
1526 avenue de Barrère 40390 Saint-Martin-de-Seignanx  
Tél : 05 59 56 61 61

**Objet du marché :** Marché de travaux pour la reconstruction du Pont de Fontaine à Saint André de Seignanx

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

**Retrait du dossier :** les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Date d'envoi de l'avis :** 03 avril 2020

**Date limite de réception des offres :** le 04 mai 2020 à 12 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Critères de jugement des offres :** les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

**Durée du marché :** 5 mois dont 1 mois de préparation

**Détail du marché :** Sans variante

**Durée de validité des offres :** 180 jours.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Pau  
50 Cours Lyautey - 64000 Pau.

20400325-0



42 Chemin d'Ornon 33610 Canejan  
Tél : 05 56 78 00 00

**BLUELECTRIC**  
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 500 €  
Siège social : 7 rue de l'Église  
40410 Saugnacq-et-Muret

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date, à Saugnacq-et-Muret, du 8 avril 2020 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination : BLUELECTRIC

Nom commercial est : BLUELECTRIC

Site internet est : [www.bluelectric.fr](http://www.bluelectric.fr)

Siège social : 7 rue de l'Église 40410 Saugnacq-et-Muret

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 €

Objet : Bureau d'étude électricité, électricité générale.

Transmission des actions : La cession de parts de l'associé unique est libre.

Gérant : Monsieur Julien CASSAGNAU demeurant 7 rue de l'Église 40410 Saugnacq-et-Muret

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan

Pour avis, le Gérant

20AL01073

Aux termes d'un acte authentique en date du 3 avril 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination : **F.P SAS**

Capital social : 500 €

Siège Social : 203 Rue Camille Pissarro 40600 Biscarrosse

Objet : Travaux relatifs à la construction, rénovation, réhabilitation et entretien d'immeubles, tous corps d'état, y compris les travaux d'électricité générale, et l'activité de marchand de biens. Toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet principal.

Durée : 99 années

Président : M. Franck PASCAL demeurant 203 Rue Camille Pissarro 40600 Biscarrosse

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : tout associé participe aux AG et une action vaut un vote.

Transmission des actions : soumise à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Président  
20AL01074



### CONSTITUTION

Dénomination : **GAMPY**

Forme : SAS

Siège social : 11 rue Bellevue 40100 Dax

Objet : exploitation d'un fonds de commerce de résidence étudiante, sis aux 8 et 13 avenue Victor Hugo à Dax (40100) et d'une licence de catégorie IV.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 €

Présidente : Marie Bénédicte EMILE 11 rue Bellevue 40100 Dax

Toutes les cessions d'actions, y compris entre associés dès lors que la société comporte plus de deux associés, sont soumises à agrément. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dépôt au RCS de Dax.  
20AL01079

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/02/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SOL CONCEPT**

Objet social : Tous travaux de revêtement de sols et carrelage.

Siège social : 120 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax.

Capital : 2.000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme TOSUN ép. OZDEMIR Remziye demeurant 01 impasse du Tuc d'Eauze, 40100 Dax

Admission aux assemblées et droits de votes : Une action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants.

Immatriculation au RCS de Dax  
20AL01078



### COMMUNE DE VIELLE-SAINT-GIRONS

#### Enquête publique préalable à un permis d'aménager de 10ha 87a 72ca pour un projet de création d'un lotissement privé

Par ordonnance n° 02020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation de délais échus pendant la période d'urgence sanitaire, l'enquête publique préalable à un permis d'aménager pour la création d'un lotissement privé à Vielle-Saint-Girons (40) lancée par arrêté du Maire n° 2020-13 est suspendue.

Elle reprendra un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

20400335-0



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Maître d'ouvrage :**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS  
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT  
4 Place des Déportés 40270 Grenade-sur-l'Adour  
Tél : 05 58 45 90 30

**Objet du marché :** Acquisition d'un camion polybenne

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

**Retrait du dossier :** les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Date limite de réception des offres :** le 29 mai 2020 à 23 h.

**Modalités de remise des offres :** les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://marchespublics.landesspublic.org/>

**Critères de jugement des offres :** les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

**Voies et délais de recours :** Tribunal Administratif de Pau, Villa Noullobos, 50 cours Lyautey, 64010 Pau Cedex - 05 59 84 94 40 - Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** 16/04/2020

20400337-0



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mimizan du 10 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **LMC LOCATION**

Siège social : Mimizan (40200), 30 impasse des Aigrettes.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. La vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 2.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Maria de Fatima COELHO demeurant à Mimizan (40200), 30 impasse des Aigrettes.

Clauses relatives aux cessions de parts : parts librement cessibles entre associés, agrément requis dans les autres cas.

Immatriculation de la Société au RCS de Mont-de-Marsan.  
20AL01077

POUR VOTRE  
COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 07 85 39 64 49

[PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM](mailto:PUBLICITE@ECHOS-JUDICIAIRES.COM)

**RÉSIDENCE ARMAGNAC**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : 11 Rue Félix  
Despagnet  
40800 Aire-sur-l'Adour  
En cours d'immatriculation



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination : **LOU'CAM-BAJOU**. Forme : SARL. Siège social 210 route de Caplanne, Appart 2, 40230 Saint-Jean-de-Marsacq. Objet : location en meublé ou équipé. Durée : 99 années. Capital social : 1.000 € entièrement libéré par apports en numéraire. Gérant nommé pour une durée illimitée par l'AGO du même jour : M. PLAINO Jean François, pacsé né le 8/12/1987 à Mont-de-Marsan (40), demeurant 210 route de Caplanne, 40230 Saint-Jean-de-Marsacq. La demande d'immatriculation de la société sera déposée au RCS de Dax.

Pour avis, la Gérance  
20AL01082

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03 avril 2020, il a été constitué sous la dénomination **RÉSIDENCE ARMAGNAC** une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : 11 rue Félix Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour

Objet social : L'exploitation des résidences de locations meublées et pour ce faire, achat et rénovation des immeubles, fourniture de services divers, vente de produits locaux, organisation de sorties, excursions et activités diverses.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de 10.000 €.

Agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Président de la société : A été nommé Président de la société Monsieur Sébastien YONG demeurant 10 Bd Beausoleil 32800 Eauze.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention  
20AL01086

Par acte SSP du 09/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **POUZOU IMMOBILIER**. Sigle : PZI. Siège social : 445 rue Renée Darriet 40000 Mont-de-Marsan. Capital : 500 €. Objet : L'acquisition, l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes, de tous immeubles, de terrains et biens immobiliers. Gérant : M. BEGUIN Arnaud 445 rue Renée Darriet 40000 Mont-de-Marsan. Cogérant : Mme LANDREAU Allison 445 rue Renée Darriet 40000 Mont-de-Marsan. Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

20AL01075

Par ASSP en date du 14/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée **LES 4 AS D303**. Siège social : 371 rue des Chênes 40990 Herm. Capital : 100 €. Objet social : l'acquisition du lot D303 de la Résidence Les 4 As à Cugnax (31270), la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit bien et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Gérance : M. DUCOURNAU Fabrice demeurant 11 rue du Midi, cité Schem 65260 Soulm. Cession de parts sociales : Toute cession de part est soumise à l'agrément de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dax.

20AL01087

## MODIFICATIONS



## TRANSFERT SIÈGE

Selon AGE du 23/03/2020, il résulte le transfert du siège social de la **SAS PLAGE**, capital de 10.000 €, siège social : Ste-Eulalie-en-Born (40200) 246 rue du Ruisseau, 848 715 975 RCS Mont-de-Marsan, de Ste-Eulalie-en-Born (40200) 246 rue du Ruisseau, à Séné (56860) 10 place de Cofornic, à compter du 23/03/2020. Article 4 des statuts modifié.

20AL01092

**DRT**  
**APPROVISIONNEMENT**  
**BIOMASSE SAS**  
Au capital de 700.000 €  
Siège social : 30 rue Gambetta  
40100 Dax  
RCS Dax 797 590 288

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes de l'AGO en date du 9 avril 2020, il a été pris acte de la nomination en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA, RCS Nanterre 775 726 417, représentée par M. Nicolas CASTAGNET, dont les bureaux sont situés Immeuble Poincaré, Technopole Hélio Parc, 4 boulevard Lucien Favre, CS 99207, 64053 Pau Cedex 9, en remplacement respectivement de M. Pierre-Damien BLANDINO et Mme Brigitte LAFFARGUE. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

20AL01095

**COOKING BAR**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : Centre  
Commercial Grand Mail, Adour  
Océane, Local 36 bis  
40990 Saint-Paul-les-Dax  
RCS Dax 484 443 668

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé de ratifier la fin de mission de Madame Séverine NAVAILLES, Allée Montesquieu à Billère (64140) en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société et du Cabinet AUDIT PYRENEES PAU, Allée Montesquieu à Billère (64140) en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la société.

Pour avis  
20AL01076

## LES ANNONCES LANDAISES

### ET LA VOIX DES LANDES RÉUNIES

Hebdomadaire créé en 1944  
Édité par COMPO-ECHOS  
SARL au capital de 50 000 €  
Siège social : 108 rue  
Fondaudège  
33000 Bordeaux  
Bureaux landais :  
12 rue du IV Septembre  
40000 Mont-de-Marsan  
120 av. Georges Clemenceau  
40100 Dax

Président honoraire :  
Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication :  
Guillaume **LALAU**

Responsable des opérations :  
Nicolas **THOMASSET**

Directeur artistique :  
David **PEYS**

Maquettistes :  
Noëlie **SANZ** & Sarah **ALBERT**

Rédaction :  
Nelly **BÉTAILLE**

Service Annonces légales  
et abonnement :  
Liliane **DORRER**  
Christine **SABOURIN**

Direction financière et  
administrative :  
Katia **DE STEFANO**

Service comptabilité :  
Élodie **VIGNEAU**

Service commercial  
marchés publics :  
Cathy **DARTHENUCQ**

Service commercial annonces  
légales : Anthony **BLUTEAU**

### PUBLICITÉ

Responsable commerciale :  
Hamida **BETRICHÉ**

Assistante commerciale :  
Charlotte **LAURENT**

Tél. 07 85 39 64 49

Dépôt légal à parution  
Hebdomadaire - Parution le  
samedi

Impression : **ROTIMPRES** (Girona)

Commission paritaire  
n° 0623 | 83288  
ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,30 €

Abonnement annuel : 35 €

Membre de RésoHebdoEco



# LES ANNONCES LANDAISES

## ABONNEMENT

1 AN D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter  
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

## LES INTÉRIMAIRES PROFESSIONNELS 28 L.I.P. 28

SARL à associé unique  
Au capital de 300.000 €  
Siège social :  
223 boulevard Antoine Lacaze  
40000 Mont-de-Marsan  
RCS Mont-de-Marsan  
485 399 760

Par décisions du 20/01/2020, l'associée unique a transféré le siège social pour le fixer 106-110 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon, et ce, à effet du 31 décembre 2019.  
20AL01080

**SCA NOVOPORC**  
Société Civile Agricole  
Au capital de 114.320 €  
Siège social : Landes de  
Navailles 40700 Mant  
RCS Mont-de-Marsan  
478 842 610

Par délibération en date du 23 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant en application de l'article, L.225-248 du Code du Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention  
20AL01081

## LIQUIDATIONS



**SOCIÉTÉ INNOVATION  
ÉNERGIE LANDAISE**  
Société à Responsabilité  
Limitée en liquidation  
Au capital de 4.000 €  
Siège social :  
644 route de Saint-André  
40390 St-Barthélemy  
Siège de liquidation :  
137 rue Marcel Motter  
40300 Peyrehorade  
RCS Dax 515 270 460

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019 à Peyrehorade, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Frédéric QUENTIN demeurant 137 rue Marcel Motter 40300 Peyrehorade, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis  
20AL01083

ABONNEZ-VOUS

## FONDS DE COMMERCE

### FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/03/2020, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan, le 16/03/2020, Dossier 2020 00022864 référence 4004P01 2020 A 007698

La société **PHOTOMATON**, SAS au capital de 2.286.766 € dont le siège social est 4 rue de la Croix Faron 93217 La-Plaine-St-Denis, inscrite sous le n° 592 033 930 RCS Bobigny a vendu à la société **GUYENNE ET GASCOGNE SAS** au capital de 106.260.224 € dont le siège est Zone Industrielle route de Paris 14120 Montdeville 780 130 118 RCS Caen

Un fonds de commerce de laverie automatique de véhicules automobiles localisé sur un emplacement sur le parking de **CARREFOUR MARKET** dans une Zone Commerciale sis 919 Ave du Marensin 40550 Léon

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 55.000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 12/03/2020.

Les parties élisent domicile pour la validité des oppositions reçues s'il y a lieu dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi à l'Etude de Me MAURY Virginie Huissier, 12 Bis ave de la Gare 40201 Mimizan et pour la correspondance au siège respectif des parties avec copie à Me Jean-David GUEDJ Avocat, 27 rue Nicolo 75116 Paris, désigné sequestre.

20AL01088

## ENVOI EN POSSESSION



**SCP Olivier DARMAILLACQ  
& Philippe DUCASSE**  
Notaires Associés à Soustons

## ENVOI EN POSSESSION

Nom du défunt : **SARRAGOUSSE**

Prénom : Josette Marie Francine

Date et lieu de naissance : 22 Novembre 1931 à Le Houga (32460)

Domicile : Capbreton (40130), Résidence Mille Sabords

Décès : Dax (40100) le 29 février 2020

Date du testament : 11 mai 2017

Date de dépôt : 2 Avril 2020

Notaire chargé de la succession : Me Philippe DUCASSE, Notaire à Soustons (40140) BP 37, ddnnot@notaires.fr, 05.58.41.14.08

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Philippe DUCASSE, Notaire à Soustons (40140), référence CRPCEN 40047, dans le mois suivant la réception du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Cet envoi en possession a lieu en l'absence de l'existence d'héritiers réservataires.

Pour avis, Me DUCASSE  
20AL01084

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

JUGEMENT RENDU À L'AUDIENCE  
DU 08/04/2020

### OUVERTURE DE SAUVEGARDE

**SWEETLINE (SARL)** RCS Dax 811 906 973. Autres commerces de détail spécialisés divers, 4 boulevard de Yayi 40220 Tarnos. Administrateur SELARL Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rive gauche 64100 Bayonne. Mandataire judiciaire EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

20400336-12

## MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



**BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ**

### REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



**SELARL EKIP' - MANDATAIRES JUDICIAIRES**  
7 BIS PLACE SAINT-LOUIS  
40000 MONT-DE-MARSAN



**À VENDRE  
LOCAL COMMERCIAL**  
40000 MONT-DE-MARSAN  
641 RUE DE LA FERME DU CONTE

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la **SELARL EKIP'**, prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 7 Bis Place Saint-Louis, 40000 Mont-De-Marsan avant le 27-05-2020 à 12 h.

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site [www.ekip.eu](http://www.ekip.eu), onglet « cession d'actif », référence 40350

DESCRIPTIF SUR [WWW.MJ-SO.COM](http://WWW.MJ-SO.COM)

## LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT  
DE VOTRE  
PUBLICITE

LA PARUTION  
DANS NOTRE JOURNAL  
TOUS LES SAMEDIS



**POUR VOTRE COMMUNICATION  
PUBLICITAIRE**

Tél. 07 85 39 64 49  
[publicite@echos-judiciaires.com](mailto:publicite@echos-judiciaires.com)

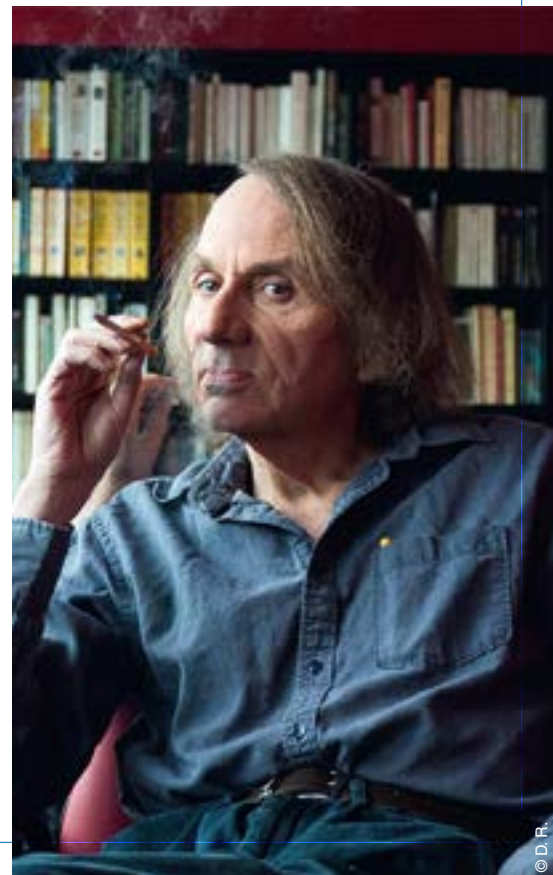
# PLAISIRS DE CONFINÉS

Par Nelly BÉTAILLE

## LITTÉRATURE HOUELLEBECQ ET LEVIN

Dans la série des rendez-vous « Vendanges du savoir » de la Cité du vin à Bordeaux, on a déniché le podcast d'une conférence revigorante et pleine d'humour sur « le vin dans l'œuvre romanesque de Michel Houellebecq ». D'« Extension du domaine de la lutte » (1994) à « Sérotonine » (2019), Jacqueline Dutton, professeure associée à l'université de Melbourne, décryptait en nombre dernier, avec de savoureuses citations à la clé, le rôle moteur joué par le vin, dans les sept romans de cet enfant terrible de la littérature française. Entre passe-temps convivial et sport dangereux, témoin du souvenir et produit de consommation dans un marché viticole globalisé, l'écrivain, ingénieur agronome de formation, se plaît à démanteler ce marqueur symbolique du capital culturel français, de plus en plus présenté au fil du temps et des romans comme source de rédemption... Une pépite.

[www.laciteduvin.com/fr/le-vin-dans-loeuvre-de-michel-houellebecq-1](http://www.laciteduvin.com/fr/le-vin-dans-loeuvre-de-michel-houellebecq-1)



## ZEN ATTITUDE YOGA EN VISIO

Bien sûr, on ne savoure pas à son juste degré la vibration du mantra « ohm » chanté en chœur pour mieux se connecter à l'instant présent, le professeur n'est pas en mesure d'ajuster les postures de chacun sur l'écran... Mais, même les plus réfractaires s'y sont mis. Et c'est vrai que ces séances en visioconférence made in Landes facilitent la vie des yogis. Hatha yoga, vinyasa, yin yoga, ashtanga, méditation... On en trouve dans tous les styles, souvent dispensés gratuitement. Mais, attention à bien se concentrer sur sa respiration et à ne pas forcer sur les mouvements. Le yoga est souvent beaucoup plus puissant qu'on le croit.

[www.capyogaclub.com](http://www.capyogaclub.com)

[www.yogaland.org](http://www.yogaland.org)

[www.facebook.com/YogaSearcherHossegor](https://www.facebook.com/YogaSearcherHossegor)

[www.facebook.com/terresage](https://www.facebook.com/terresage)